



Pôle Grenoblois Risques Naturels

Programme de recherche 2010

Financé par le Conseil général de l'Isère

Appel à propositions pour des études et recherches sur les risques naturels

Ouverture : 26 janvier 2010

Clôture : 22 mars 2010 à 17h00

<i>Financements de l'appel à propositions et sélection des projets</i>	2
<i>Modalités de dépôt</i>	2
<i>Structure de la demande</i>	2
Présentation du projet	3
Financement du projet	3
Résultats	3
<i>Cahier des charges de l'appel à propositions 2008</i>	4

Cet appel à propositions est à diffuser au sein des organismes. Il est souhaitable de sensibiliser particulièrement les jeunes chercheurs à cette opportunité de soutien de leurs travaux.

Financements de l'appel à propositions et sélection des projets

Le montant des crédits qui devraient être réservés¹ par le Conseil général de l'Isère pour ce programme de recherche 2010 est de 80 000 €. Sur cette base, le Conseil Scientifique et Technique du Pôle proposera une liste de projets à retenir ainsi qu'un montant financier attribué à chacun de ces projets.

Il n'y aura pas de présentation orale des projets devant le CST. Celui-ci les évaluera en s'appuyant sur l'avis de deux rapporteurs par projet (un expert extérieur et un membre du CST).

Les propositions du CST du Pôle, après validation par le Conseil d'Administration seront transmises au Département. Les décisions d'attribution de financement seront alors prises par la Commission Permanente du Conseil Général de l'Isère.

Un acompte de 50 % sera versé aux candidats sélectionnés dès notification de la subvention par le Département. Le versement du solde sera conditionné par la remise des livrables et leur validation par le CST du Pôle Grenoblois.

Modalités de dépôt

Toutes les propositions écrites, présentées selon la structure et les règles du cahier des charges décrites ci-après devront parvenir au Pôle avant

le lundi 22 mars 2010 à 17h00

- **en 20 exemplaires papier**, dont un exemplaire non agrafé, à l'adresse suivante : Pôle Grenoblois Risques Naturels - Maison des Géosciences - BP 53 - 38041 Grenoble Cedex 9

et

- **en courrier électronique** sous forme **d'un seul fichier pdf** à l'adresse : risknat@ujf-grenoble.fr

Structure de la demande

La proposition scientifique, 5 à 8 pages maximum sans les figures, doit suivre le plan ci-dessous **en renseignant chacun des points, et être obligatoirement accompagnée de la fiche financière et de la fiche de synthèse**, remplie et signée par le responsable du projet de recherche ainsi que par le(s) responsable(s) du (ou des) laboratoire(s) concerné(s) par ces travaux.

¹ Les services du CG38 ont proposé à l'assemblée une enveloppe de 80 000 € pour le programme de recherche 2010 du PGRN, mais le vote du budget du CG 38 n'aura lieu qu'en mars 2010.

Présentation du projet

1.1 Objectifs : à quel problème et à quel besoins le projet s'efforce-t-il de répondre ?
Quelle est son utilité vis-à-vis de la gestion des risques naturels ?

1.2 Contexte, état de la question, problématique et justification scientifique et/ou méthodologique, caractère novateur,

1.3 Programme plus large dans lequel s'inscrit le projet (si c'est le cas)

- description du programme
- organismes concernés
- montant total du programme

1.4 Partenaires du projet :

- organisme pilote,
- organismes associés (noms des personnes concernées)
- contribution des partenaires

1.5 Description des actions

- méthodologie,
- plan d'action
- calendrier prévisionnel

1.6 Bibliographie

Financement du projet

Les moyens demandés seront récapitulés dans la fiche financière

2.1 Financement sollicité auprès du CG 38 : justification scientifique des moyens demandés (distinguer équipement, fonctionnement, personnel) pour chacun des partenaires.

2.2 Autres soutiens financiers apportés au projet (financement acquis ou sollicités sur un éventuel programme plus large)

2.3 Budget prévisionnel du projet

Résultats

3.1 Quels sont les résultats attendus ?

3.2 Comment seront-ils valorisés et mis à disposition ?

- des utilisateurs finaux (services techniques des collectivités territoriales, services de l'Etat tels que DDE, RTM ou DDA, bureaux d'études...),
- de la communauté scientifique.

Cahier des charges de l'appel à propositions 2010

Rappel : le Pôle Grenoblois d'Etudes et de Recherche pour la prévention des risques naturels à été créé avec un double objectif :

- Rassembler le potentiel scientifique et technique compétent en risques naturels et mettre en place des programmes de recherche coordonnés pour accroître le niveau d'expertise des laboratoires adhérents ,
- Développer, à destination des pouvoirs publics, des outils techniques performants afin d'améliorer la prévision et la prévention des risques naturels.

Le Pôle attache donc une importance particulière :

- au développement de programmes de recherche associant au moins deux organismes (les collaborations ainsi développées s'avèrent souvent fructueuses et cet objectif est à poursuivre) ;
- à la façon dont les projets de recherche peuvent contribuer à améliorer les méthodes de gestion des risques naturels ;
- aux approches pluridisciplinaires conduisant à une approche intégrée de la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire ;
- à la qualité et la clarté des rendus des travaux, documents écrits et présentation orale, qui sont définis plus loin.

Les critères de choix des projets

1. Le Conseil général de l'Isère, financeur de ce programme de recherche, insiste sur les caractéristiques auxquelles doivent répondre les projets retenus :

- présenter un caractère d'utilité pour lutter contre les risques naturels en montagne traités par le Pôle Grenoblois Risques Naturels (avalanches, mouvements de terrain, inondations, crues et laves torrentielles, séismes) ;
- avoir pour but d'apporter une solution à un problème de risques naturels rencontré dans le département de l'Isère : analyse d'un phénomène rencontré sur un ou plusieurs sites du département, développement d'une méthode générale applicable pour des problèmes rencontrés en Isère.
- mettre en évidence la façon dont les travaux seront valorisés et mis à disposition des utilisateurs. A cet égard, une association avec des utilisateurs finaux (collectivités territoriales et leurs services techniques, services de l'Etat : DDE, RTM, DDA....) est recommandée.

2. Dans le souci de contribuer à l'étude des impacts d'un changement climatique, mais aussi pour améliorer la prise en compte des données du passé dans la gestion présente des risques, l'étude de la dynamique temporelle des phénomènes générateurs de risque est fortement encouragée.

3. Les projets retenus seront principalement des projets novateurs à caractère scientifique ou méthodologiques. Ils pourront être de deux types :

- projets qui constituent l'essentiel d'un programme de recherche. Le soutien du Pôle joue alors un rôle incitatif marqué et représente l'essentiel du financement dans cette phase initiale. Ceci correspond tout à fait à la vocation du Pôle qui est

de faire naître de nouveaux projets en apportant une aide financière, relativement modeste mais souple, souvent difficile à mobiliser dans une phase de lancement.

- projets qui s'inscrivent dans un programme plus large et qui bénéficie d'autres financements. Il faut alors justifier en quoi le soutien du Pôle est utile.

4. Participation de partenaires privés : compte tenu des crédits disponibles, le Pôle ne peut faire face que de manière limitée à des prix de revient de type entreprise. Toutefois, au regard de la complémentarité des approches, des moyens et des outils, l'association entre partenaires privés et publics est encouragée.

5. Organismes soumissionnaires : Les organismes pilotes des projets doivent être adhérents au Pôle Grenoblois Risques Naturels. Ceux qui sont situés hors du département de l'Isère peuvent soumettre des propositions à condition que les projets concernent des problèmes de risques naturels localisés en Isère.

6. Montant des offres : **un plafond financier de 12 500 € est souhaitable**. Ce plafond peut être assoupli, en particulier lorsqu'un projet associe de manière pluridisciplinaire plusieurs organismes. Les demandes regroupant plusieurs organismes seront encouragées.

7. Programmes pluriannuels : Les financements sont engagés **par tranche annuelle** sans reconduction automatique. Pour les projets s'inscrivant dans des logiques ou programmes pluriannuels, l'engagement se fait sur la base d'un justificatif des travaux déjà réalisés, et au regard des résultats obtenus.

Délivrables attendus en cas de sélection d'un projet

Une fois le projet retenu par le CST du Pôle Grenoblois, et l'attribution de la subvention notifiée par le Conseil général de l'Isère, le coordonnateur du projet s'engage à fournir :

- une présentation orale lors de la journée de restitution, qui devra veiller, lorsque le projet s'inscrit dans un programme plus vaste, à bien faire ressortir la part financée par le Conseil Général de l'Isère;
- une synthèse accessible à des non - spécialistes (format pdf). Celle - ci sera fournie avant la journée de restitution et présentera le travail effectué dans son contexte (objectifs, résultats, limites, traduction opérationnelle, besoins résiduels) en 5 pages maximum figures comprises. Elle débutera obligatoirement par un résumé d'une quinzaine de lignes qui remplacera sur le site du Pôle le résumé de la fiche projet ;
- un rapport scientifique complet avec synthèse (objectifs, hypothèses, méthodes, résultats, perspectives) qui sera transmis au format pdf au CST pour évaluation ;
- le cas échéant, les adresses des pages web où sont (et/ou seront) consultables les travaux antérieurs et les développements ultérieurs de la recherche financée (publications scientifiques, autres projets de recherche, applications...); des liens seront alors établis sur le site du Pôle vers ces pages.